



Procès-verbal

Conseil Municipal du 27 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole GIGUÈRE, Maire.

Présents : Mme Nicole GIGUÈRE, M. Jérôme CORDONNIER, Mme Mélanie FLEURIET, M. Laurent HEMERY, Mme Cassandra DELANCHY, M. Jérôme DINE, Mme Marie-Odile CRÉPIN, M. Stéphane RICHARD, Mme Coraline FOURÉ, M. Arnaud OSSART, Mme Catherine DEBEAUVAS, M. Jonathan BRUWAERT, M. Jean-Louis BOUTHORS, Mme Magda JUMEL, M. Didier GOUBET

Nombre de conseillers en exercices : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 09 avril 2026 et désignation d'un secrétaire de séance
- Règlement intérieur du conseil municipal de Daours
- Votes des taxes communales 2026 (TFB – TFNB – TH)
- Budget prévisionnel 2026
- Mise en place de la fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement
- Admission en non-valeur
- Subventions aux associations
- Création d'un colombarium au nouveau cimetière
- Achat d'une remorque pour la voiture
- Communications diverses

Madame Cassandra DELANCHY est nommée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal du 09 avril 2026**

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 09 avril 2026. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **Règlement intérieur du conseil municipal de Daours**

Madame le Maire indique que pour la bonne tenue des prochains conseils municipaux, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur. Après lecture dudit règlement par Madame le Maire (voir pièce jointe), il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la mise en place de celui-ci.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le règlement intérieur du conseil municipal de Daours.

➤ **Votes des taxes communales 2026 (TFB – TFNB – TH)**

Madame le Maire indique qu'en 2025 l'état de notification des produits prévisionnels des impôts locaux s'élevait à 241 056 €. À la fin de l'exercice 2025, la réalisation était de 238 363 €.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des présents de reconduire les taux d'imposition 2025 pour 2026 à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 51,56%
- Taxe Foncière non bâti : 32,41%
- Taxe d'habitation : 11,28%

➤ **Budget prévisionnel 2026**

La parole est donnée à Monsieur Jérôme CORDONNIER, 1^{er} adjoint en charge du budget.

Les conseillers municipaux ayant été destinataires du projet de budget, la présentation ne soulevant pas de questions particulières, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 029 506,03 €	1 029 506,03 €
Investissement	273 975,36 €	273 975,36 €

➤ **Mise en place de la fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement.**

Le plan comptable M57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant, le conseil municipal, peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

➤ Admission en non-valeur

Suite à la demande de la perception d'Albert datant du 17 février 2026, Madame le maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'admission en non-valeur d'un montant de 1 604,38 €.

Ce montant correspond à :

- des échéances de TLPE (Taxes sur la Publicité Extérieure) titrées à la société Exterior Média France en 2022 et 2023, la société ayant fait faillite = 316,66 €
- des échéances de cantine datant de 2018 et 2021, la trésorerie ne parvenant pas à retrouver la trace du tiers concerné = 1 287,72 €

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur cette admission en non-valeur.

➤ Subventions aux associations

Madame Cassandra DELANCHY présente les demandes de subventions pour l'année 2026.

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- **ACPG – CATM** : 350 € ;
- **Souvenir Français** : 100 € ;
- **USDVBA Football** : demande de 4 000 €, le conseil propose 3 000 € (Monsieur Arnaud OSSART n'a participé ni aux débats ni à la délibération, étant sorti de la salle du conseil municipal) ;
- **Association de Chasse en Plaine Daours-Vecquemont** : 350 € (Monsieur Arnaud OSSART n'a participé ni aux débats ni à la délibération, étant sorti de la salle du conseil municipal) ;
- **ABC Daours** : 1 300 € (Madame Cassandra DELANCHY n'a participé ni aux débats ni à la délibération, étant sortie de la salle du conseil municipal) ;
- **Société de chasse et pêche aux marais « Le Renouveau »** : 400 € (Monsieur Arnaud OSSART n'a participé ni aux débats ni à la délibération, étant sorti de la salle du conseil municipal) ;
- **Diva Picardie** : 400 € (Madame Cassandra DELANCHY n'a participé ni aux débats ni à la délibération, étant sortie de la salle du conseil municipal)
- **Les Mygales Twirl** : demande 2 000 €, le conseil propose 500 € ;
- **ADMR** : demande 500 €, le conseil propose 100 € ;
- **Les Troubàdaours** : 600 € (Madame Marie-Odile CRÉPIN et Monsieur Jérôme DINE n'ont participé ni aux débats ni à la délibération, étant sortis de la salle du conseil municipal) ;
- **De la Somme à Bellefontaine** : demande 100 €, le siège social n'étant plus sur Daours depuis l'année dernière, il est décidé à l'unanimité de ne pas donner de subvention.

Concernant l'organisation de la soirée du 13 juillet 2026, la mairie souhaite conventionner avec l'association Troubàdaours pour gérer cette fête (repas et animation). On estime à 2 500 € le montant pour cet évènement. Le conseil municipal décide de mettre à l'ordre du jour cette convention lors du prochain conseil.

➤ **Création d'un colombarium au nouveau cimetière**

Le colombarium de l'ancien cimetière ayant presque atteint sa capacité maximale, Madame le Maire propose d'installer un colombarium au nouveau cimetière.

La parole est donnée à Madame Mélanie FLEURIET, 2^{ème} adjointe en charge de l'école et du cimetière, afin de présenter les devis pour un colombarium au nouveau cimetière.

Plusieurs devis sont présentés :

- DISTRIGRANIT pour un montant de 7 366,67 € HT soit 8 840 € TTC ;
- MAISON DESSEIN & FILS pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC ;
- GRANIMOND pour un montant de 5 148 € HT soit 6 178 € TTC, avec les options de 480 € TTC pour l'évacuation des terres et de 240 € TTC pour une palette d'évacuation, soit un total de 6 898 € TTC ;
- GRANIMOND pour un montant de 6 363 € HT soit 7 635,60 € TTC, avec les mêmes options, soit un total de 8 355,60 € TTC.

Après discussions, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la Société DISTRIGRANIT pour un montant de 8 840 €.

➤ **Achat d'une remorque pour la voiture**

Madame le Maire propose l'achat d'une remorque à l'usage des employés aux espaces verts. La parole est donnée à Monsieur Arnaud OSSART, conseiller, afin de présenter les devis.

Des devis sont présentés :

- ARDENNES REMORQUE pour un montant de 2 740,83 € HT soit 3 289 € TTC ;
- REMORQUES DU NORD pour un montant de 3 506,67 € HT soit 4 208 € TTC ;

Après discussions, le conseil municipal décide de surseoir à statuer dans l'attente d'autres devis.

➤ **Communications diverses**

- Daours a fait l'achat de plusieurs poteaux d'éclairage publique pour le terrain de football communal dont la facture TTC est de 10 390,18 € et HT de 8 658,48 € que l'on souhaite répartir entre toutes les communes. Afin de pouvoir être remboursés par les communes, une convention doit être établie et signée par les 4 communes. (USDVBA)
- Point sur les travaux sur la RD1. La parole est donnée à Monsieur Laurent HEMERY, 3^{ème} adjoint en charge des travaux.
- Point sur la coupe d'arbres dans les marais.
- Point sur le manège pour la réderie. Cela fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.
- Tournoi annuel de foot de l'USDVBA du jeudi de l'ascension : Madame le Maire indique qu'il faudrait des personnes du Conseil pour aller à la manifestation et à la remise des coupes. Plusieurs membres du Conseil seront présents à cette manifestation tout au long de la journée.
- Commission de contrôle des listes électorale :
Madame le Maire explique les modalités d'installation de cette commission : Elle se réunit 21 jours avant une élection ou une fois dans l'année s'il n'y a pas d'élections. Il faut 3 titulaires de la liste majoritaire et 2 de la 2^{ème} liste. Dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Que

des conseillers, ni maire, ni adjoint. Si possible il faudrait 1 ou 2 suppléants pour la liste A et B.

En accord avec les modalités de dénomination des membres : M. DINE Jérôme, Mme CRÉPIN Marie-Odile, Mme FOURÉ Coraline, Mme JUMEL Magda et M. GOUBET Didier ont été élus membres titulaires. M. RICHARD Stéphane, M. OSSART Arnaud, Mme DEBEAUVAIS Catherine et M. BOUTHORS Jean-Louis ont été élus membres suppléants.

- Point sur la fête des voisins : animations à voir au prochain conseil.

La séance est levée à 21H30

La Maire



Nicole GIGUÈRE

La Secrétaire de séance

Cassandra DELANCHY